




PROGRAMME EGLISE VERTE

2023 - 2028



«Tous ensemble pour la sauvegarde de notre maison commune : LA TERRE »

INSTITUTION PORTEUSE :
Fondation de l'Archidiocèse de Cotonou

 Tour de la Miséricorde, Avenue Clozel - 4ème Étage - 01 BP 491 Cotonou
 +229 68 35 20 10 / +229 56 98 98 04  fondation@diocesedecotonou.org / www.fondationfac.com



INFORMATIONS GENERALES DU PROGRAMME

Durée/ Période : 2023 – 2028 (5 ans)

Coût total : 1.610.391.284 Francs FCA soit 2.445.805 €

Contribution locale (Archidiocèse de Cotonou) : 257.961.193 Francs CFA soit 391.782 €.

Besoin de financement : 1.266.128.875 Francs CFA soit 1.922.951 €.

Zones ciblées par le programme : Départements de l'Atlantique et du Littoral en République du Bénin.

Structures impliquées : Toutes les structures de l'Archidiocèse (paroisses, écoles catholiques, structures sanitaires et hospitalières catholiques, institutions).

Structures partenaires : Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) et autres.

1.

Contexte et justification du programme

Le programme Eglise Verte est une réponse de l'Eglise de Cotonou aux appels des Souverains Pontifes.

En effet, la protection de la terre et de l'environnement a été une préoccupation des différents Papes de l'Eglise catholique depuis les années 70.

A travers son encyclique Laudato Si, le Pape François appelle tous les hommes à la sauvegarde de notre maison commune la terre.

Le programme s'inscrit aussi dans un contexte universel de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit, d'une problématique qui n'épargne personne et ne laisse aucun Etat indifférent.

Le Bénin, à travers ses différents gouvernements, multiplie les efforts en la matière.

Ainsi plusieurs textes nationaux et initiatives en témoignent dont :

- la constitution du Bénin qui stipule en son article 27 que toute personne a droit à un environnement sain satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ;
- la loi n°98-030 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, ses décrets et arrêtés de mise en œuvre ;
- le code pénal qui renferme des dispositions relatives aux infractions environnementales ;
- la loi n°218-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin ;
- les piliers 2 et 3 du PAG 2 qui ont accordé une grande part aux questions environnementales ; etc.

C'est dans ce contexte que l'Eglise de Cotonou a initié le présent programme dénommé « Eglise Verte » qui, permettra de contribuer à la sauvegarde de notre maison commune la terre tel que demandé par les Souverains Pontifes notamment le Pape François, ainsi qu'aux efforts du Gouvernement dans la gestion des défis environnementaux et de ceux liés aux changements climatiques.

2.

Résumé du programme Eglise Verte

Le programme Eglise Verte entend contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine commune la terre, à travers l'éducation à l'écocitoyenneté, la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Pour y parvenir, deux volets ont été définis à savoir :

Volet 1 : Education à une culture environnementale (éducation et communication pour un changement de comportement des communautés cibles).

Volet 2 : Promotion environnementale et écologique (mise en œuvre des stratégies et politiques de protection de l'environnement et développement d'actions de pérennisation dans une dynamique très participative).

Le programme Eglise verte compte quarante et un (41) activités qui permettront de fédérer les efforts pour plus d'impacts dans la protection de l'environnement, la promotion de l'emploi vert et des énergies renouvelables.

3.

Objectifs du programme :

3.1. Objectif global :

Contribuer à la sauvegarde de la terre, notre « maison commune » et à la lutte contre les changements climatiques.

3.2. Objectifs spécifiques :

OS 1 : Promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement au sein des communautés de l'Archidiocèse de Cotonou ;

OS 2 : Assurer une gestion innovante des ordures et déchets au sein des communautés de l'Archidiocèse de Cotonou ;

OS 3 : Assurer la promotion des énergies renouvelables et l'aménagement écologique des espaces / domaines des structures de l'Archidiocèse de Cotonou dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;

OS 4 : Assurer le label « Eglise Verte » à l'Archidiocèse de Cotonou.

4.

Cibles du programme

Le programme cible toutes les structures de l'Archidiocèse de Cotonou sans exception et concerne les départements de l'Atlantique et du Littoral avec des activités intenses dans quatre communes à savoir :

- Cotonou en raison de sa situation géographique, économique et politique (commune urbaine la plus peuplée, capitale économique et pôle d'attraction, etc.) ;
- Abomey-Calavi deuxième commune plus peuplée, proche de Cotonou abritant aussi plusieurs et diverses institutions de l'Archidiocèse ;
- Sô-ava pour sa particularité : commune lacustre et relativement difficile d'accès ;
- Ouidah comme la commune historique et porte d'entrée des missionnaires et donc de l'Évangile.

Au total, près d'1.500.000 chrétiens catholiques et autres usagers des structures de l'Archidiocèse de Cotonou seront directement touchés par le programme. Les 2.077.241 habitants de l'Atlantique et du Littoral (RGPH4, 2013) seront indirectement impactés par le programme.

5.

Arrimage du programme aux objectifs stratégiques

5.1. Objectifs du Développement Durable (ODD)

- ODD3 : Bonne santé et bien-être
- ODD6 : Eau propre et assainissement
- ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD11 : Villes et communes durables
- ODD12 : Consommation et production responsables
- ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 : Vie terrestre.

5.2. Programme d'Action du Gouvernement (PAG)

Le programme s'arrime au PAG 2 du Bénin dans ses piliers :

Pilier 2 : Poursuivre la transformation structurelle de l'économie ; notamment sur la réforme liée à :

- les PME, artisanat et emploi : « Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'investissement privé dans le domaine de la transformation et de l'artisanat » ;

- l'énergie « Mise en place d'un instrument de financement des énergies renouvelables (EnR) » ;
- l'agriculture « Création de l'agence de gestion des grandes plantations et d'un office de gestion des fermes d'élevage ».

Pilier 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations ; précisément sur les actions de :

- renforcer la préservation de l'environnement et la résilience aux changements climatiques ;
- promouvoir le développement local et faire des communes des espaces de vie agréables.

6.

Cadre logique :

Code	DESCRIPTION DU PROJET	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
OG	Contribuer à la sauvegarde de la terre, notre « maison commune » et à la lutte contre les changements climatiques			
Volet 1 EDUCATION A UNE CULTURE ENVIRONNEMENTALE				
OS 1	Promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement au sein des communautés de l'Archidiocèse de Cotonou			
R1.1	Le développement d'outils stratégiques et opérationnels ainsi qu'un arrangement institutionnel adéquat facilitent la mise en œuvre du programme d'Eglise verte	Dès la fin de la deuxième année du programme, l'Archidiocèse de Cotonou dispose des outils stratégiques et opérationnels et d'un arrangement institutionnel adéquat pour la préservation de l'environnement	Rapport d'activités, outils conçus	
A1.1.1	Internalisation au niveau de l'Archidiocèse de Cotonou de la stratégie nationale de protection de l'environnement	La vision, les axes stratégiques et cadre opérationnel d'intervention du programme Eglise verte sont disponibles	Cadre	
A1.1.2	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication pour un changement de comportement	10 mois après le démarrage du programme, la stratégie de communication est disponible ;	Document stratégique approuvé par l'Archevêque	

A1.1.3	Installation des comités/ points focaux et d'une coordination diocésaine de sauvegarde de l'environnement	6 mois après le démarrage du programme, toutes cibles du projet disposent de comités ou points focaux sauvegarde de l'environnement	Lettre d'information/ de mission des comités	Les communautés sont ouvertes au bénévolat
A1.1.4	Conception des supports de communication sur la sauvegarde de l'environnement et l'agriculture durable	À la fin de la première année du programme, au moins 70% des supports de communication sont conçus et imprimés	Supports de communications (affiches, dépliants, boîtes à images, etc.)	
A1.1.5	Conception d'un plan de formation des acteurs sur la sauvegarde de l'environnement	Au bout des 12 premiers mois du programme, le plan de formation des acteurs est disponible	Plan de formations approuvés, rapport et images de conception et d'approbation	
A1.1.6	Renforcement de la prise en compte des modules sur l'écologie dans tous les systèmes de formation et d'éducation de l'Eglise	Au bout des 36 premiers mois de la mise en œuvre du programme, les systèmes de formation et d'éducation de l'Eglise sont renforcés par des modules sur l'environnement	Documents de formation, listes de présence, rapports d'activités	Les parties prenantes clés sont acquises à la cause de
A1.1.7	Mise en place d'un plan de mobilisation des ressources humaines et financières pour le PEV	À la fin de la première année du programme, la stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines est disponible	Document de stratégie	

	Les communautés de l'Archidiocèse de Cotonou sont outillées, sensibles et agissent en faveur de l'environnement	À la fin du programme, au moins 70% des structures cibles ont développé avec succès une initiative en faveur de la protection de l'environnement	Rapport, photos, témoignages	
R1.2		Au moins 150 personnes (membres du clergé et des responsables des structures de l'Archidiocèses de Cotonou) sont formées au bout des trois premières années du programme	Liste de présence, photos, rapport d'activités	
A1.2.1	Mise en œuvre du plan de formation des acteurs du programme	À la fin de la deuxième année, tous les membres des comités sont formés	Liste de présence, photos, rapport d'activités	
		Au moins 70% des catéchistes de la zone du programme sont formés	Liste de présence, photos, rapport d'activités	
		Au moins 70% des responsables des congrégations religieuses de la zone du programme sont formés	Liste de présence, photos, rapport d'activités	
A1.2.2	Participation des paroisses aux journées de l'environnement (forêt, biodiversité, l'arbre, environnement, océans, etc.)	Au moins 3 journées relatives à l'environnement sont commémorées par an	Photos, rapport d'activités, supports de média	

A1.2.3	<p>Organisation de trois campagnes annuelles de sensibilisation et d'évangélisation des fidèles durant les temps forts de l'année liturgique (avent et carême) et le mois de juin</p>	<p>Au moins 1 campagne de sensibilisation réalisée sur toutes les paroisses de l'Archidiocèse par an</p> <p>Au moins 10 campagnes de sensibilisation réalisées sur toutes les paroisses durant les périodes de l'aven et de carême pour plus de 15.000 fidèles en 5 ans</p>	<p>Rapports d'activités, photos</p> <p>Rapports d'activités, photos, témoignages</p>	
A1.2.4	<p>Organisation d'une campagne annuelle de communication pour un changement de comportement à l'endroit du clergé et des séminaristes, des communautés religieuses et de leurs novices durant les mois de juin</p>	<p>Au moins 90% des prêtres et des séminaristes touchés par les campagnes CCC en 5 ans</p> <p>Au moins 70% des communautés religieuses et des novices de la zone cible du programme sont touchés par les campagnes CCC en 5 ans</p>	<p>Liste de présence, photos, rapport d'activités</p> <p>Liste de présence, photos, rapport d'activités</p>	
A1.2.5	<p>Organisation de deux campagnes annuelles de communication pour un changement de comportement à l'endroit des enseignants, élèves, étudiants et usagers des structures scolaires durant les temps forts de l'année liturgique</p>	<p>Au moins 2.000 personnes des structures scolaires de la zone du programme sont touchées par les campagnes CCC chaque année</p>	<p>Liste de présence, photos, rapport d'activités</p>	

A1.2.6	Organisation d'une campagne annuelle de communication pour un changement de comportement à l'endroit du personnel et des usagers des structures de l'Archidiocèse de Cotonou durant le mois de juin	Au moins 500 personnes des structures non scolaires de la zone du programme sont touchées par les campagnes CCC chaque année	Liste de présence, photos, rapport d'activités
A1.2.7	Mise en place d'expériences pilotes de protection de l'environnement dans les ménages volontaires	Au moins 50 familles mettent en œuvre des expériences pilotes en 5 ans	Liste des familles adhérentes, témoignages, rapport, photos
A1.2.8	Mise en place d'un projet de protection de l'environnement (espace vert, exploitation agricole domestique...) sur toutes les paroisses et structures de l'Archidiocèse de Cotonou	Au moins 40 % des paroisses et structures de l'Archidiocèse de Cotonou mettent en œuvre un projet ou des actions de protection de l'environnement	Liste des paroisses et structures adhérentes, témoignages, rapport des actions menées, photos
Volet 2 PROMOTION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE			
OS2 Assurer une gestion innovante des ordures et déchets au sein des communautés de l'Archidiocèse de Cotonou			
R2.1	Toutes les structures de l'Archidiocèse de Cotonou sont convenablement assainies	À la fin du programme, au 75% des usagers sont satisfaits de l'amélioration de la propreté des structures cibles	Rapport d'enquête de satisfaction

A2.1.1	Mise en place d'un système de tri valorisation des déchets dans les structures	À la fin du programme, le système de tri valorisation est fonctionnel	Rapports d'activités, rapport d'enquête de satisfaction, produits issus de la valorisation
A2.1.2	Dotation des structures en équipements d'assainissement adéquats	Les structures de la zone du programme sont équitablement dotées en équipement d'assainissement	Factures d'achat, bon de commande, bon de livraison photos,
A2.1.3	Renforcement / dotation en source d'eau potable suffisante	Construction d'au moins 10 forages pour les structures	Factures d'achat, bon de commande, bon de livraison photos,
A2.1.4	Promotion des éco-gardes dans les écoles, les paroisses et les centres de santé de l'Archidiocèse de Cotonou	Sur les 5ans, les 100% des écoles, paroisses et centres de santé disposent des éco-gardes	Rapports d'activités, notes circulaires de désignation des éco-gardes
A2.1.5	Construction de toilettes écologiques (écosanes, WC Mimin et autres) dans les structures scolaires et sur les paroisses	50 toilettes écologiques sont équitablement réalisées dans les structures de la zone du projet en 5 ans	Factures d'achat, bon de commande, bon de livraison photos,
A2.1.6	Réalisation de partenariat avec les structures et organisations d'hygiène et d'assainissement	Au moins deux partenariats construits en 5 ans	Convention de partenariat signé

R2.2	La promotion d'emplois verts offre des opportunités de travail aux jeunes	Au terme du programme, au moins deux partenariats solides facilitent l'accès des jeunes à l'emploi vert et aux formations y afférentes	Partenariats signés	
A2.2.1	Recherche de partenariats pour le développement des emplois verts dans l'Archidiocèse de Cotonou	L'existence d'au moins un partenariat facilite le développement des emplois verts	Convention de partenariat, rapports d'activités	
A2.2.2	Promotion du biogaz, des engrais bio à base de déchets ménagers et des produits des toilettes écosanes	La ferme de Kpanroun produit et commercialise de l'engrais bio et le biogaz en vue de son autonomisation La ferme de Kpanroun produit et commercialise de l'engrais bio et le biogaz en vue de son autonomisation	Système de production du biogaz et des engrais bio	Les compétences en valorisation des déchets sont disponibles
A2.2.3	Recherche et promotion de processus innovants de transformation des déchets plastics	Des groupements de femmes ou de jeunes ont des AGR grâce à la transformation des déchets plastics	Rapports d'activités des groupements, liste des membres du groupements	Les compétences en transformation des déchets plastiques sont disponibles
A2.2.4	Renforcement du mécanisme de gestion des déchets biomédicaux des structures sanitaires de l'Archidiocèse de Cotonou	Des partenariats sont réalisés avec des structures compétentes pour renforcer le traitement des déchets biomédicaux de toutes les structures sanitaires de l'Archidiocèse de Cotonou	Rapport d'activités ; documents de partenariats ; station de traitement des DBM	

A2.2.5	Réalisation de partenariats pour la formation des jeunes à l'emploi vert	Au moins 100 jeunes sont formés à l'emploi vert en 5 ans grâce aux partenariats	Liste des jeunes formés, attestations de formation, photo	Les bourses sont disponibles/ accessibles
A2.2.6	Recherche de partenariats pour l'obtention des bourses d'étude et de recherche dans le domaine de l'environnement et de l'économie verte.	Au moins 20 bourses d'étude obtenues en 5 ans grâce aux partenariats	Liste des jeunes boursiers, preuves de la bourse, témoignages des lauréats, rapports, photo	

OS3 Assurer la promotion des énergies renouvelables et l'aménagement écologique des espaces / domaines des structures de l'Archidiocèse de Cotonou dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques

R3.1	Les domaines de l'Archidiocèse de Cotonou bénéficieront d'une ceinture verte	Au moins deux domaines entièrement sécurisés à la fin du programme	Documents administratifs et juridiques de sécurisation, rapports d'activités, ceinture verte	
A3.1.1	Sécurisation du domaine de la ferme de Kpanroun (250 ha) : réalisation d'une clôture verte	Le domaine de la ferme de Kpanroun est sécurisé au bout du programme	Documents administratifs et juridiques de sécurisation, ceinture verte	
A3.1.2	Réalisation d'une clôture pour le séminaire de Kpanroun suivant des normes écologiques	Au bout de la deuxième année du programme, le séminaire de Kpanroun est entièrement clôturé dans le respect des normes écologiques	Rapport de remise de chantier, photo	

R3.2	Les espaces libres des structures bénéficient d'un aménagement écologique résilient face aux effets néfastes des phénomènes climatiques extrêmes et des changements climatiques pour le bien-être de leurs usagers	Au moins 30% des structures cibles sont aménagées	Rapports, photos	
A3.2.1	Conception des plans d'aménagement (architecturaux/ écologiques) des espaces	Au moins 10 plans d'aménagement des structures sont réalisés dans les 3 premières années du programme	Bons de commande et de livraison des plan, plan d'aménagement, factures	
A3.2.2	Aménagement des espaces verts (canalisations, couloir de circulation, remblais, implantation des gazons et des fleurs ...)	À la fin du programme, tous les espaces verts des 10 plans d'aménagement sont réalisés	Bon de commande et de livraison, facture des entreprises, document d'appel d'offre, photos	
A3.2.3	Reboisement des domaines des structures de l'Archidiocèse de Cotonou	Dans les 4 premières années du programme, au moins le reboisement des structures est organisé	Rapports d'activités, photos	
A3.2.4	Entretien des espaces verts	Tous les espaces verts sont convenablement entretenus	Rapports d'activités, photos	
A3.2.5	Aménagement de jardins botaniques	5 jardins botaniques sont aménagés dans 5 structures de la zone du programme	Rapports d'activités, photos	
A3.2.6	Conception et mise en œuvre d'un projet agropastoral écologique pour la ferme de Kpanroun	Un projet de développement et d'autonomisation de la ferme de Kpanroun est implémenté à partir de la quatrième année du programme	Document du projet, rapport d'activités	Le financement du projet est acquis

R3.3	L'Archidiocèse de Cotonou promeut des normes écologiques de construction et des sources alternatives d'énergie dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	À la fin du programme, au moins 40% des consommations énergétiques proviennent des énergies renouvelables	Rapport et photos	
A3.3.1	Mise en place d'un comité de suivi et d'orientation pour le respect des normes écologiques dans les actions de l'Archidiocèse de Cotonou	Dès la fin de l'an 1 du programme, un comité de suivi et d'orientation assure le respect des normes écologiques dans les actions de l'Archidiocèse de Cotonou	Lettre de mission, rapports d'activités du comité	
A3.3.2	Appui-conseil pour l'aménagement et la rénovation des bâtiments, la réalisation de nouvelles constructions et pour des achats ou renouvellements des installations diverses suivant les normes écologiques	<p>Au moins 40% des aménagements sont réalisés selon les normes écologiques requises</p> <p>Au moins 40% des constructions sont réalisées selon les normes écologiques</p> <p>Au moins 40% des achats ou renouvellements des installations diverses tiennent compte des normes écologiques</p>	<p>Rapports d'activités ; installations</p> <p>Rapports d'activités ; installations</p> <p>Rapports d'activités ; installations</p>	Les sur les parois sont bien cadrées initiatives
A3.3.3	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'éclairage et d'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures de l'Archidiocèse	Nombre de panneaux solaires installés	Bons de commande et de livraison, photo	

Assurer le label « Eglise Verte » à l'Archidiocèse de Cotonou			
OS4	L'Archidiocèse de Cotonou est certifié comme étant une Eglise verte	À la fin du programme, l'Archidiocèse reçoit une certification d'Eglise verte/ écologique	Document de certification, rapport et photos d'activités
R4.1	Certification/ label pour une Eglise écologique/ Eglise verte	A la fin du programme, l'Archidiocèse de Cotonou est reconnu comme une Eglise écologique	Certificat de reconnaissance
A4.1.1	Organisation de reddition de compte	Une reddition de compte sur les réalisations du programme est organisée chaque année et dans chaque commune (soit 4 redditions de comptes par an)	Rapport d'activité, liste de présence, photos
A4.1.2	Capitalisation et pérennisation des acquis	Les leçons apprises du programme seront capitalisées et disséminées auprès des autres diocèses. Elles serviront également d'input à l'élaboration du programme Eglise Verte-deuxième génération.	Rapports, PEV2
A4.1.3			Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PEV sont disponibles

7.

Autres caractéristiques du programme : (genre, inclusion sociale, participation, durabilité)

- ❖ Les actions ont été retenues avec les cibles selon leurs besoins réels à la suite d'un large diagnostic participatif ;
- ❖ Le programme est genre sensible et prend en compte l'inclusion sociale depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre ;
- ❖ Pour en assurer la durabilité et la pérennisation, les communautés cibles sont les principaux acteurs du programme. En outre, le programme s'enracine dans l'éducation à la foi agissante ;
- ❖ Les facteurs de risque et mesures de mitigation ont été analysés et intégrés au programme ;
- ❖ Le programme donne une place de choix à l'engagement des parties prenantes.

«Accomplir le devoir de sauvegarder la création par de petites actions quotidiennes est très noble, et il est merveilleux que l'éducation soit capable de les susciter jusqu'à en faire un style de vie.»

(Pape François, LS 211)

PARTENAIRE PRINCIPAL



MINISTRE DU CADRE DE VIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTRES PARTIES PRENANTES

Défi : Archidiocèse de Cotonou, une Église verte